

# **CULTIVE SAS**

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Les conditions générales de ventes décrites ci-après établies conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce détaillent les droits et obligations de la Société CULTIVE SAS, une société légalement constituée et enregistrée en France, ayant son siège social à 7 bis chemin de la Boucardière, 44100 Nantes, R.C.S NANTES n° 910 440 031 et de son Client dans le cadre de la vente de prestations de formation.

### **OBJET**

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre CULTIVE et le Client et les conditions applicables à tout achat de formation, que le client soit professionnel ou consommateur.

Ces CGV prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par CULTIVE.

Les CGV peuvent être amenées à évoluer et peuvent être modifiées par SAS Cultive sans préavis. La version à jour est celle disponible sur le site internet [www.cultive.co](http://www.cultive.co) à la date de la commande.

### **I. LA COMMANDE**

#### **Article 1 : Validité et Prise de commande**

Toute candidature déposée par l'intermédiaire du formulaire de candidature dûment complété puis validé par le Client est ferme et définitive.

Toute candidature à une formation suppose que le Client accepte le programme présenté.

#### **Prérequis à la formation**

CULTIVE spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises (prérequis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales.

CULTIVE ne peut en conséquence être tenu pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

#### **Etude de la candidature**

Le Client peut être tenu de se présenter à un ou des entretien(s) préliminaire(s) fixé(s) par CULTIVE à l'issue desquels un comité de sélection se réunit en vue de valider la candidature et rendre sa décision écrite.

Paraphe :

CULTIVE se réserve en toute hypothèse le droit de refuser une candidature pour des motifs propres sans avoir à en justifier auprès du Client.

### Processus d'inscription

Toute candidature validée entrainera l'émission d'un devis.

Toute demande particulière pourra être soumise au responsable pédagogique de CULTIVE afin d'étudier la possibilité d'établir un devis sur mesure.

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à CULTIVE ont valeur contractuelle.

La signature du devis implique pour le Client la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par CULTIVE à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du client.

Tout devis retourné auprès de CULTIVE dûment complété par le Client aboutit à l'envoi d'un contrat ou d'une convention de formation professionnelle avant l'entrée en formation. Toute modification de contrat fera l'objet d'un avenant.

Le Client recevra en temps utile une convocation contenant toutes les informations pratiques relatives à sa formation, dont notamment les horaires exacts et le lieu de la formation avant le début de la formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel, CULTIVE se réservant, pour les besoins du service, la possibilité de le modifier.

### Intuitu personae

Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus de la formation choisie.

L'accès à la formation est nominatif, personnel au participant et incessible, sauf accord expresse et écrit donné par l'organisateur. Il est uniquement valable pour le lieu, la séance, la date de l'événement mentionnés sur la convocation.

Chaque participant devra signer une feuille d'émargement selon la périodicité nécessaire afin de certifier sa participation à la formation.

### Article 2 : Rétractation et Annulation d'une inscription

Tout contrat ou convention de formation professionnelle signé est ferme et définitive.

Toute annulation d'inscription doit faire l'objet d'une notification écrite par courriel à l'adresse [formation@cultive.co](mailto:formation@cultive.co) ou par courrier à l'adresse postale suivante :  
SAS Cultive ; Ferme du Mesnil ; 85600 Montaigu-Vendée.

L'annulation ou le report est effectif après confirmation par CULTIVE auprès du Client.

Paraphe :

## Délai de rétractation

*Si le Client est une personne physique :*

Conformément aux dispositions de l'article L 221-18 du Cde de la Consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts.

Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour de la conclusion du contrat.

*Si le Client est une personne morale :*

Il est toutefois rappelé qu'en application de l'article L121-16-1 du Code de la Consommation, un droit de rétractation est offert au Client entre deux professionnels dès lors que le contrat est conclu hors établissement, que l'objet de ce contrat n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel qui sollicite et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq. Dans cette hypothèse le Client dispose d'un droit de rétractation dont il peut faire usage dans le délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat.

Sauf cas exceptionnel laissé à l'appréciation de CULTIVE, en cas d'annulation d'inscription à la formation par le Client, CULTIVE se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de quatre-vingt-dix (90) jours avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation ne sera facturé au Client ;
- si l'annulation intervient entre trente (30) et quatre-vingt-dix (90) jours avant le démarrage de la formation : 25 % du coût de la formation sera facturé au Client ;
- si l'annulation intervient entre dix (10) jours et vingt-neuf (29) jours avant le démarrage de la formation : 50 % du coût de la formation sera facturé au Client ;
- si l'annulation intervient entre un (1) jour et neuf (9) jours avant le démarrage de la formation : 75 % du coût de la formation sera facturé au Client ;
- si l'annulation intervient le 1<sup>er</sup> jour de la formation : l'intégralité du coût de la formation sera facturée au Client.

Sans mention d'annulation écrite de la part du Client, en cas d'absence du Client au 1<sup>er</sup> jour de la formation, l'inscription sera considérée comme annulée.

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par CULTIVE.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation en cours de formation, la facturation de CULTIVE distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Client et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation, sauf cas exceptionnel laissé à l'appréciation de CULTIVE où un report de l'inscription à la prochaine session de la même formation pourra être proposé. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Article 3 : Annulation à l'initiative de CULTIVE

Paraphe :

CULTIVE se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inadapté et ce, sans indemnisation.

CULTIVE s'engage alors à en informer le Client au moins trente (30) jours avant le début de la formation pour les formations dont la durée est supérieure à trente (30) jours, et au moins une (1) semaine avant le début de la formation pour les formations dont la durée est inférieure à trente (30) jours.

CULTIVE s'engage également à reporter l'inscription du Client à la prochaine session de formation programmée, ce qui donnera lieu à un avenant. En cas d'impossibilité de report de la session annulée, CULTIVE s'engage à rembourser le Client de l'intégralité des montants éventuellement versés.

#### Article 4 : Réalisation des commandes

CULTIVE se réserve le droit de faire appel à des prestataires extérieurs, partenaires habituels, pour la réalisation de tâches spécifiques dans le cadre de la Prestation.

CULTIVE se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la séquence de formation dans les meilleurs délais.

CULTIVE demeurera dans cette hypothèse garante envers le client de l'exécution conforme à la Prestation de ces tâches spécifiques par ses partenaires extérieurs.

#### Article 5 : Règlement intérieur

Pour les formations se déroulant sur l'un des sites CULTIVE, un règlement intérieur sera remis en même temps que le devis à chaque Client.

CULTIVE garantit la diffusion par tout moyen (affichage, site internet, etc.) de son règlement intérieur. Le Client s'engage à en prendre connaissance avant le début de la formation et à le respecter.

## II. CONDITIONS FINANCIÈRES

#### Article 6 : Prix des prestations

Les prix sont établis en euros TTC, CULTIVE n'étant pas assujettie à la TVA.

Le prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment par CULTIVE mais ne pourront pas être applicables aux inscriptions dont les devis ont déjà été émis.

Paraphe :

Le prix d'achat des formations n'inclut ni le transport, ni l'hébergement, ni la restauration pendant la durée des événements (sauf si l'inverse est indiqué explicitement sur la facture). Ces prestations restent à la charge du Client.

#### Article 7 : Paiement du prix

Le règlement du prix de la formation est à effectuer selon un calendrier défini lors de l'entrée en formation avec le Client ou l'OPCO ou autre financeur.

En cas de règlement direct partiel ou total par un organisme gestionnaire (subrogation de paiement), il appartient au Client, en collaboration avec CULTIVE, de :

- faire la demande de prise en charge avant le début de la formation ;
- s'assurer de la décision de prise en charge de l'organisme gestionnaire ;
- transmettre sans délai cette décision à CULTIVE.

Dans le cas où cet accord de prise en charge ne parviendrait pas à CULTIVE dans un délai de huit (8) jours après le démarrage de la formation, le montant de la formation sera intégralement et directement facturé au Client. En cas de non-règlement par l'organisme tiers du Client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du Client.

En cas de prise en charge partielle par un organisme gestionnaire, seul le reliquat sera facturé directement au Client.

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de « CULTIVE »
- par virement bancaire stipulant le N° de facture, sur les coordonnées bancaires indiquées sur la facture.

#### Délai de règlement

*Si le client est une personne physique :*

Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le prix est payable comptant.

*Si le client est une personne morale :*

Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, la date du paiement ne peut excéder le 30ème jour suivant la date de facturation (C. Com. art. L. 441-6, al. 2 modifié de la loi du 15 mai 2001).

Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard exigibles sans rappel, au taux de 10 % de la facture totale par mois de retard (lutte contre les retards de paiement/article 53 de la loi NRE), ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€ (C. Com. art. D441-5). Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

Paraphe :

Lorsque des conditions de règlement sont consenties, telles que paiement en plusieurs fois, le défaut d'un seul terme de paiement rend exigible l'intégralité de la créance. Il entraîne, sans versement d'indemnités de quelle que nature que ce soit, la suspension immédiate des prestations et services en cours. Il est également rappelé que la suspension ne libère pas le client de ses obligations, notamment financières, établies antérieurement à celles-ci.

#### Article 8 : Limitations de responsabilité de Cultive

CULTIVE ne pourra être tenu responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure ou d'un cas fortuit.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à CULTIVE, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de CULTIVE.

### III. DROITS INTELLECTUELS

#### Article 9 : Confidentialité

Les données à caractère personnel reçues du Client, directement ou indirectement, en tout ou partie (données d'identification, données relatives à sa situation familiale, adresse, parcours professionnel, évaluation des acquis, etc.), sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de CULTIVE.

Cultive s'engage à ce que les données à caractère personnel du Client ne soient en aucun cas transmises à des tiers non autorisés. Les tiers autorisés sont ceux nécessaires à la gestion de la formation (Conseil Régional, France Travail et l'ensemble des prescripteurs de l'emploi tels que notamment les missions locales, les unités emploi, Cap Emploi, les organismes dédiés au Conseil en Evolution Professionnelle, MSA, les OPCO, la DRAAF).

Les durées de conservation des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la gestion du contrat de prestation et de la relation avec le Client varient en fonction des finalités susvisées et sont conformes aux recommandations de la CNIL. En tout état de cause, le calcul de ces durées est réalisé en fonction des finalités pour lesquelles les données sont collectées, de la durée de la relation contractuelle, des obligations légales de CULTIVE et des prescriptions légales applicables.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit de demander l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, et de décider du sort de ces données, post-mortem. Le Client dispose également d'un droit de s'opposer au traitement pour motifs légitimes, de limiter le traitement dont il fait l'objet et d'un droit à la portabilité des données à caractère personnel dans les limites fixées par la loi. Il dispose enfin de la possibilité de s'opposer, à tout moment et sans frais, à la prospection, y compris lorsque celle-ci est réalisée de manière ciblée. Ces droits peuvent être exercés, en justifiant de son identité, par email à [emeric.murzeau@cultive.co](mailto:emeric.murzeau@cultive.co) ou par courrier : CULTIVE ; Ferme du Mesnil ; 85600 Montaigu-Vendée.

Paraphe :

Le client dispose également du droit de contacter la CNIL directement sur le site internet <https://www.cnil.fr/fr/agir> ou par courrier à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715.

Les obligations de confidentialité stipulées par la présente clause ne s'appliquent pas à l'intégralité ou à toute partie des informations confidentielles dans l'hypothèse où :

- Elles sont ou ont été rendues publiques autrement que du fait de toute action ou omission de CULTIVE ;
- Elles étaient légalement détenues par CULTIVE avant leur divulgation ;
- Elles ont été légalement divulguées à CULTIVE par une tierce partie sans restriction de divulgation ;
- Elles sont assujetties à une obligation légale de divulgation par toute juridiction compétente, autorité ou administration.

La présente clause de confidentialité continuera à s'appliquer à l'expiration du contrat jusqu'à ce que les informations confidentielles passent dans le domaine public autrement que par une infraction de la partie destinataire.

#### Article 10 : Droits d'utilisation

Chacune des parties conservera la propriété des connaissances, savoir-faire, procédés, informations, données techniques, industrielles ou commerciales, fournitures, logiciels et autres créations qu'elle possédait avant la validation du présent contrat.

CULTIVE déclare que lesdites prestations proposées ne portent en aucune façon atteinte aux droits des tiers et qu'ils n'enfreignent en aucune façon les droits de propriété intellectuelle de tiers.

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques, les logos, les slogans, les graphismes, les photographies, les animations, les vidéos, les logiciels, les bases de données, les outils de pilotage et de planification programmés sur Excel, tous les documents Word de procédures, process et méthodologie Cultive et notamment la « BOITE A OUTILS CULTIVE » quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par CULTIVE pour assurer les formations ou remis aux Clients constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. En effet, celles-ci sont soumises aux dispositions de la loi du 11 mars 1957 et notamment celles contenues aux alinéas 2 et 3 de l'article 41 de ladite loi. Toute diffusion extérieure, par quelque procédé que ce soit, constituerait de ce fait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

A ce titre, le Client s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de CULTIVE. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client en vue de l'organisation ou l'animation de formations. La responsabilité du Client serait engagée si un usage non autorisé était fait des supports de cours.

## IV. RESPONSABILITÉ

Paraphe :

CULTIVE n'est soumise qu'à une obligation de moyens et de meilleurs efforts. Sa responsabilité contractuelle ne peut être engagée que dans ce cadre.

En cas de manquements sérieux du Client dans l'exécution du contrat rendant impossible sa poursuite jusqu'à son terme, CULTIVE se réserve également le droit d'y mettre un terme immédiat, et de solliciter le cas échéant la réparation de son préjudice.

## V. DISPOSITIONS DIVERSES

Article 11 : Droit applicable - Juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

En cas de différend survenant entre les parties au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes conditions générales de vente, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable.

À défaut d'accord amiable dans un délai d'un (1) mois à compter de la saisie de l'une des parties, le litige pourra être soumis aux tribunaux du ressort de la cour d'appel de Nantes auxquels il est fait expressément attribution de compétence, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

© CULTIVE - Tous droits réservés 2024 – SAS au capital de 476.000 € ayant son siège social à 7 bis chemin de la Boucardière, 44100 Nantes, R.C.S NANTES n° 910 440 031, Code NAF 74.90.B

Signature avec la mention « bon pour accord » :

Paraphe :